

## Grains fourragers

Je ne suis jamais parvenu à comprendre pourquoi le prix d'un chargement d'orge déchargé la veille à un éleveur a presque doublé le jour suivant. C'est totalement ridicule. J'en ai parlé au ministre chargé de la Commission du blé. D'après le NPD, quand on transporte du grain à l'intérieur d'une province, c'est parfait, mais lorsque ce transport a lieu d'une province à l'autre il s'agit d'un territoire différent. C'est ridicule. Il n'y a aucune raison pour que le transport de grain d'un point à un autre dans les régions productrices de la Saskatchewan et de l'Alberta soit interdit par une réglementation quelconque de la Commission du blé. Nous sommes d'accord pour que la Commission du blé conserve ce contrôle mais nous ne pouvons comprendre pourquoi, lorsque nous cherchons à y apporter des améliorations, on nous accuse de vouloir la faire disparaître.

Je pense que la Commission canadienne du blé devrait compter un peu plus de représentants des producteurs. Cela ne devrait inquiéter personne outre mesure, il me semble. Si un producteur est désigné par d'autres producteurs pour les représenter, la Commission du blé ne devrait avoir rien à craindre. J'ai voyagé en avion vendredi dernier en compagnie de l'administrateur des conditionneurs de graines de colza de Nipawan. J'ai été étonné d'entendre quelques-unes des choses qu'il m'a racontées, par exemple, que des navires d'Angleterre avaient dû rebrousser chemin à Montréal et retourner les cales vides, que les conditionneurs avaient dû acheter de l'huile de colza sur le marché européen pour faire honneur à leurs engagements, à cause des règlements de la Commission canadienne du blé qui ne leur permettaient pas de discuter avec les membres de la Commission et d'en arriver à une entente raisonnable sur des quotas leur permettant de conditionner l'huile de graine de colza. Il m'a raconté que le gouvernement de tel ou tel palier disait constamment que nous allions avoir des industries de conditionnement dans les Prairies et d'autre part, qu'il refusait de les laisser fonctionner. La Commission du blé pourrait sûrement trouver des solutions à tout cela. Je dis qu'elle devrait s'atteler à la tâche pour tâcher d'aplanir ces difficultés et susciter plus d'emplois dans la région des Prairies. Je ne pense pas que l'on puisse m'accuser de chercher à anéantir la Commission du blé, du fait que je suis en faveur de cela. Les gens doivent être plus sensés que cela.

La politique dont nous avons besoin n'est pas tellement difficile à comprendre. Il y a le producteur, l'éleveur et le consommateur. Que veut le producteur? Un juste bénéfice—que le coût de la production lui soit remboursé afin qu'il puisse poursuivre son travail d'agriculteur. Ce n'est pas trop demander. Il nous faut une politique d'entreposage et une méthode nous permettant de faire disparaître la contrebande. Nous avons entendu des députés ministériels parler de la contrebande des grains fourragers. Ma foi, ce sont eux qui étaient au pouvoir. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) se vantait que le gouvernement avait tiré l'industrie céréalière du pire pétrin qu'elle ait jamais connu. Le gouvernement libéral est au pouvoir depuis une dizaine d'années. Maintenant, le ministre prétend que le gouvernement l'a tirée de son pétrin en 1971 ou 1972. Ma foi, qui l'y avait mise? Il met l'industrie dans le pétrin, il la tire du pétrin et il voudrait qu'on l'en félicite. Que veut l'éleveur? Il ne veut pas d'orge de qualité inférieure ou d'orge à 35 c. . . .

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

[Français]

**M. Roland Godin (Portneuf):** Monsieur le président, je suis très fier d'avoir l'occasion de dire quelques mots au sujet de cette motion, mais, franchement, les problèmes relatifs à la production et au transport, de même qu'à la vente des grains, sont toujours d'actualité. Bien que les problèmes semblent toujours les mêmes d'une année à l'autre, on peut franchement en traiter en se référant à des faits nouveaux, comme diraient les avocats. Nous avons simplement à interroger les agriculteurs qui sont de plus en plus mécontents dans l'Ouest du pays et ceux qui sont de plus en plus mécontents dans l'Est. Ils sont mécontents dans l'Ouest du peu qu'ils reçoivent pour leur récolte, et ils sont mécontents dans l'Est des prix exorbitants qu'ils sont forcés de payer pour se procurer les grains indispensables à l'élevage de la volaille, du porc ou du bétail laitier ou de boucherie. Il est vrai que la Commission canadienne du blé fonctionne dans l'Ouest depuis de nombreuses années. La Commission, qui a pour but de vendre la production de céréales canadiennes, semble se tirer d'affaire très souvent en vendant à des prix plus élevés aux agriculteurs de l'Est que sur les marchés étrangers. Cette commission a également réussi à disposer de notre production dans divers pays grâce à des crédits mis à la disposition de ces pays par le gouvernement canadien. Au fait, à la suite de la réception de crédits qui leur sont accordés par notre pays, les pays étrangers se sont montrés bons clients. Il est évident qu'il est facile de faire du commerce dans de pareilles conditions et, à mon avis, cette façon de commercer se passe de commentaires.

Toutefois, le véritable problème, à mon avis, n'est pas situé à ce niveau-là, et si le problème persiste, monsieur le président, c'est tout simplement parce que les commissions doivent jouer double jeu. Deux commissions régies par le même gouvernement, régies par le même ministre, doivent se contredire. Au fait, la Commission canadienne du blé a été créée dans le but de vendre les grains canadiens au plus haut prix possible et, quelque temps plus tard, le même gouvernement a créé l'Office canadien des provenances, qui avait pour but, en 1966, de vendre au plus bas prix possible. Alors, étant donné que ces commissions régies par les mêmes autorités visent à atteindre des buts tout à fait opposés, ce qui devait arriver est enfin arrivé, c'est-à-dire qu'une commission est maintenant placée dans une situation impossible. C'est comme si deux organismes d'État se faisaient la lutte et, n'étant pas de taille égale, le plus fort l'emporterait; c'est le plus fort qui a gagné, et nous connaissons les résultats.

De 1966, date de la création de l'Office canadien des provenances à aujourd'hui, c'est-à-dire dans une période de sept ans seulement, nous avons connu une hausse des prix des grains de 75 p. 100, c'est-à-dire que ce que nous payons aujourd'hui \$140 la tonne nous coûtait, il y a sept ans, \$80 la tonne, pour la même qualité, le même poids et le même pourcentage de protéines.

● (0030)

Alors, monsieur le président, pour une commission nantie de tous les pouvoirs, on ne peut vraiment pas dire qu'il s'agit là d'un succès et, malgré ses pouvoirs, il est évident que la Commission s'est un peu contentée de jouer au commerce à la façon, par exemple, dont les fillettes s'amuse avec des poupées et se disent enceintes sans jamais donner naissance à un bébé. La Commission s'est vantée d'un peu toutes sortes de choses, sans jamais donner de résultats.

Je pense qu'au moment de la création de la Commission, le bill était clair. Et, à ce sujet, pour la gouverne des